



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19 INT 375

Déposé le : 18.06.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Plus c'est court, plus c'est sain....

Texte déposé

Lors de l'adoption de l'Exposé des motifs du projet de la loi sur l'agriculture vaudoise en juillet 2009, le Conseil d'Etat s'était engagé à favoriser les produits agricoles de provenance régionale dans la restauration collective en proposant au Grand Conseil l'adoption de l'article 23 LVL Agr "Exemplarité de l'Etat : « Le Conseil d'Etat favorise la consommation de produits agricoles locaux dans les manifestations, organisées par ses services ou ayant bénéficié de subventions, ainsi que dans les établissements gérés par l'administration cantonale ».

Il en a découlé, dès novembre 2014, l'adoption d'une stratégie de promotion des produits locaux et de saison dans la restauration collective qui a pour objectif l'incitation et la sensibilisation à l'alimentation durable ainsi que la promotion des produits locaux et de saison dans la restauration collective y compris lors de manifestations soutenues par l'Etat, dans les établissements sous la responsabilité directe de l'administration cantonale et dans les entités parapubliques (EMS, établissements sociaux-éducatifs, hôpitaux et accueil de jour des enfants, etc.)

Comme indiqué dans le rapport du Conseil d'Etat du postulat Ferrari : *Une restauration à base d'aliments locaux et de saison - un tout premier pas alimentaire vers la société à 2'000 W*

Des mesures d'accompagnement étaient prévues dès 2015 pour la rendre opérationnelle et de renforcer les bonnes pratiques.

Favoriser et promouvoir les cycles courts, une alimentation saine, de saison et locale privilégie aussi de nombreuses valeurs (qualité de vie, équité, solidarité) et présentent également de nombreux avantages : 1) **Économiquement**, la production locale avec la consommation de proximité offre des solutions équitables et durables à nos agriculteurs. 2) **Socialement**, la justice sociale doit aussi comprendre l'accès pour tous à une nourriture saine et responsable. 3) **Écologiquement**, le mode de production influence la qualité des sols et de l'eau, sans oublier le bon traitement des animaux. Les achats des consommateurs jouent également sur les émissions de CO2 notamment en raison des techniques de production et des transports.

La stratégie voulue par le Conseil d'État répond pour une part aux enjeux du développement durable et est un bon premier pas. Cependant, il faut maintenant la développer et la mettre en œuvre pleinement.

Dès lors, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État :

- Qu'en est-il de cette stratégie ? Quelles sont les mesures qui ont déjà été mises en place ou en passe de l'être et dans quels délais ?
- Qu'est-ce que le Canton a entrepris pour distribuer des produits sains et locaux dans son administration, dans le parapublique ainsi que dans les événements qu'il organise, subventionne et autorise ?
- Est-ce que cette stratégie a également pour objectif de bannir les produits à base d'huile de palme dans les services de l'État et ceux qu'il subventionne ?

D'avance, nous remercions le Conseil d'État pour ces futures réponses.

Références :

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/projet_alimentation/strategie_CE_alimentation_VD_2014.pdf

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Nathalie Jaccard

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Rebecca Joly

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch